



LES ACTUALITÉS

TOURISME

TAXE DE SÉJOUR
EN LIGNE

Pour simplifier les démarches administratives, la Ville met en place une plateforme dédiée à la taxe de séjour. À partir du 15 février 2016, les hébergeurs sont invités à effectuer leur déclaration et leur paiement en ligne. Ils recevront auparavant un courrier ou un mail leur indiquant comment accéder à la plateforme, leur mot de passe et leur identifiant. Le paiement en ligne est sécurisé par la Caisse d'Épargne. Pour les paiements classiques, les chèques seront désormais libellés à l'ordre de : Régie Taxe de Séjour VLR.

CONTACT :

Service Commerces et Marchés,
05 46 31 88 18

D.Huc

CITOYENNETÉ

LE RECENSEMENT,
UN ACTE CIVIQUE



Le recensement est obligatoire, tous les ans, dans les communes, selon un roulement déterminé. Il permet de comptabiliser la population officielle des communes, définissant l'aide de l'État aux budgets communaux, le nombre d'élus au conseil municipal et le mode de scrutin. C'est aussi le moyen de connaître les besoins particuliers d'une commune et de prendre des décisions adaptées (ouverture de crèches, logements...). Vingt agents recenseurs recrutés par la mairie effectueront cette opération du 21 janvier au 27 février.

CONTACT :

Pôle élections, 05 46 31 88 18
Élue référente : Patricia Friou

D.Huc

ECONOMIE PARTICIPATIVE

L'épargne, énergie nouvelle

7 hangars sont inscrits dans le programme photovoltaïque de Port Atlantique La Rochelle. L'un des bâtiments est ouvert à l'épargne participative. Le Rochelais investit au moment de la construction et de la mise en service pour ensuite percevoir un retour sur investissement entre 4 et 5 %.



Photo : J. Chauvet
Texte : E. Da Silva Monteiro

Le Port dispose d'un foncier bâti conséquent et donc de nombreux toits. À bien y regarder, il y a là de quoi traduire en énergie renouvelable les surfaces les mieux exposées aux rayons du soleil. « Chaque mètre carré doit être valorisé au maximum » considère Julien Durand qui, sur le site, accompagne le plan visant à solariser 7 des 10 hangars repérés au préalable.

C'est l'installateur de panneaux photovoltaïques IEL (Initiatives et Énergies Locales) qui a été sélectionné. En ce début d'année, il aura mené à bien le projet. L'ensemble des bâtiments ainsi couverts va produire l'équivalent en électricité de la consommation de 650 foyers !

L'originalité tient en ce que pour l'un des bâtiments, IEL a ouvert le financement à l'épargne participative via la plateforme rochelaise Lumo. À l'engagement écologique, s'ajoute la plus-value d'un l'engagement citoyen. Et à terme, un retour sur investissement plutôt très intéressant puisque la rémunération oscille entre 4 et 5 % avec des intérêts payés chaque année.

« Nous sommes l'intermédiaire entre les citoyens et la société de projet. Les gens investissent en toute sécurité, au moment de la construction et de la mise en service », souligne Marie-Véronique Gauduchon, directrice générale de Lumo. Cela avec un résultat d'opération en tous sens bénéfique, pour la satisfaction qu'il y a à percevoir le produit d'un investissement qui impacte favorablement l'environnement.

 www.lumo-france.com

23 tonnes
de CO₂ en moins soit
23 allers-retours
Paris-New York
en avion

“ 1600 M² DE
PANNEAUX
PHOTOVOLTAÏQUE
COUVRENT LA
CONSOMMATION
ANNUELLE DE
100 FOYERS SOIT
250 HABITANTS ”